



COMMUNE

DE

**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT  
LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DE LA FOUETTAZ ET  
ROUTE DU MEYTANT**

**N° 2022-79**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « BIANCO FAYAT – 69 Route du Chef-Lieu – 73400 MARTHOD » en date du 03 octobre 2022 pour lui permettre de réaliser les travaux de BT pour le compte d'ENEDIS sur la Route de la Fouettaz et la Route du Meytant.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur ces voies communales à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Dans la période comprise entre le 10 octobre 2022 et le 31 octobre 2022 inclus, de 7 heures à 17h30 heures (en dehors des week-ends), la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route de la Fouettaz depuis le carrefour formé par la Route de Maison Neuve jusqu'à 50 mètres après le carrefour formé par la Route du Meytant.

**Article 2 :**

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

**Article 3 :**

Les prescriptions mentionnées à l'article ci-dessus seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « BIANCO FAYAT ».

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise et l'entreprise « BIANCO FAYAT ».

**Article 5 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « BIANCO FAYAT », Services Techniques de Megève, à la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 6 octobre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le

Télétransmis Sous-préfecture le

  
Le Maire,

**Stéphane ALLARD**

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

Mairie : BP 130 - 74120 MEGÈVE - Téléphone 04 50 21 23 12 - Télécopie 04 50 58 74 93  
Services Techniques : 775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 93 00 91 - Télécopie 04 50 34 58 79  
E-mail : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr